



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question au Gouvernement n° 3464

Texte de la question

RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Jean-Paul Lecoq. Monsieur le Premier ministre, alors que vous présentiez la réforme des retraites comme l'unique moyen de sauvegarder notre système par répartition, les députés communistes et du Parti de gauche n'ont cessé de dénoncer son caractère profondément injuste. Vos motivations sont purement comptables : il s'agit de faire payer aux salariés votre gestion calamiteuse des comptes sociaux et de rassurer les agences de notation.

L'actualité nous donne raison.

Vous ne cessez de marteler qu'il est logique de travailler plus longtemps puisque l'espérance de vie augmente. En vérité, c'est vous qui avez fixé ce principe dans la loi de 2003, ce qui a conduit le Conseil d'orientation des retraites à recommander un deuxième allongement de la durée de cotisations en moins d'un an, et vous êtes bien décidé à l'appliquer, alors que votre réforme devait tout régler.

À vous entendre, la retraite est une chance. Faut-il rappeler que les exonérations de cotisations patronales se chiffrent à plus de 70 milliards d'euros ? Ce sont donc les salariés qui paient la facture sociale. Vous leur avez même refusé hier une revalorisation du SMIC !

Nous défendons le droit pour tous nos concitoyens de jouir à la fin de leur vie d'un temps dégagé des obligations professionnelles. Nous voulons une société où le salarié peut profiter de sa vie après le travail, car, monsieur le Premier ministre, tous les salariés ne sont pas nécessairement heureux au travail.

Votre mépris à l'égard des travailleurs se montre au grand jour depuis l'entrée en vigueur de la réforme de 2010. Des milliers de gens, par exemple à Renault Sandouville, vont se retrouver sans assurance-maladie, ni ressources financières, contraints de retrouver une activité. C'est le résultat de votre réforme des retraites, qui a rendu caducs les plans d'entreprises permettant aux travailleurs en fin d'activité de partir en retraite anticipée. Ma question est donc double, monsieur le Premier ministre. Allez-vous enfin revenir sur les exonérations de cotisations patronales pour que les employeurs contribuent comme il se doit à la solidarité nationale ? Que comptez-vous faire pour remédier à la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs dont vous avez gâché le départ en retraite ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

Mme Valérie Pécresse, *ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député Jean-Paul Lecoq, la réforme des retraites Fillon de 2003 prévoyait une règle simple : la durée de cotisation doit augmenter avec l'accroissement de la durée de vie.

M. Jean Mallot. Ce n'est pas la durée de vie qui augmente, c'est l'espérance de vie !

Mme Valérie Pécresse, *ministre.* L'accroissement de l'espérance de vie se partagera : deux tiers d'activité supplémentaire ; un tiers de retraite supplémentaire. C'est une réforme juste ! (*Protestations sur les bancs des groupes GDR et SRC.*) On vit plus longtemps, on travaille plus longtemps.

C'est cette réforme qui a été appliquée il y a quelques semaines, à la suite de la décision du Conseil d'orientation des retraites, dont je rappelle qu'il a été créé par Lionel Jospin. Cette décision a été prise en toute transparence, monsieur le député.

Vous le savez, notre système de retraite fonctionne sur deux jambes, avec deux paramètres : tout d'abord, l'âge légal de départ à la retraite ; ensuite, la durée de cotisation. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Si vous dites le contraire, vous ne dites pas la vérité aux Français. Vous ne dites pas la vérité aux Français non plus lorsque vous dites que vous reviendrez sur la réforme de 2010 : vous ne reviendrez pas sur la réforme de 2010 ! Soit il vous en coûterait vingt milliards d'euros par an, soit vous seriez obligés de baisser les retraites des Français. Alors, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, votre crédibilité sur les retraites est un peu à l'image de votre bilan : elle est inexistante. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Vives protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Nous avons fait la réforme de 2003, nous avons fait la réforme de 1993, nous avons fait la réforme de 2010, c'est cette majorité qui a sauvé les retraites des Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3464

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 juillet 2011